

REVUE DU DROIT DES RELIGIONS

Appel à contributions pour la rubrique *Varia*

Présentation de la revue

La [Revue du droit des religions](#) est une revue semestrielle à comité de lecture consacrée à la régulation juridique du fait religieux. Elle couvre l'ensemble des disciplines juridiques dans leurs rapports avec les religions, qu'il s'agisse des différentes branches du droit public et du droit privé français, mais aussi du droit international, du droit européen ou du droit comparé.

Si de nombreux États européens disposent d'une discipline à part entière consacrée aux rapports entre droit et religions, l'émergence d'un droit français des religions est récente et repose sur l'idée d'une cohérence de l'ensemble des mécanismes juridiques applicables au fait religieux. L'ambition de la *Revue du droit des religions* est de participer de cette dynamique de construction disciplinaire en constituant un outil essentiel de réflexion et d'analyse fondé sur la diversité des opinions. Ouverte aux systèmes juridiques étrangers et internationaux, elle vise également à offrir une meilleure compréhension des enjeux contemporains relatifs aux relations entre droit et religion.

Outre un dossier thématique, chaque numéro comporte des *varia* sur des sujets autres que celui du dossier, des chroniques d'actualité et, une fois par an, des notes de lecture.

Cet appel à contributions concerne la rubrique *varia* qui rassemble des articles traitant un aspect de l'actualité juridique, française ou étrangère ou proposant une analyse juridique sur toute question concernant les rapports entre droit et religion.

Modalités de soumission et d'évaluation

- Les articles peuvent être adressés à tout moment au secrétariat de rédaction par e-mail en fichier attaché au format Word ou rtf (police : Times, normal, 11 points, interligne 1,5 ligne) : revuedroitreligions@misha.fr

La réception de chaque proposition donnera lieu à un accusé de réception par e-mail.

- Les articles seront rédigés en français et ne doivent pas avoir fait l'objet d'une publication antérieure.
- Chaque article proposé est d'une longueur comprise entre 30 000 et 35 000 signes (espaces et notes comprises). Il doit être accompagné d'un résumé en français et en anglais (maximum 800 signes espaces compris). Il comporte le nom, ainsi que l'affiliation institutionnelle et l'adresse e-mail de l'auteur.
- Les articles sélectionnés seront soumis à un processus de double relecture anonyme puis à la validation du comité de rédaction. Pour l'acceptation définitive de l'article pour publication, l'auteur adressera au Secrétariat de rédaction de la revue, par e-mail, le texte final éventuellement modifié à partir des observations des évaluateurs.

Direction de la revue :

F. Messner, *directeur de recherche émérite au CNRS et professeur conventionné à l'Université de Strasbourg*

Comité de rédaction :

L.-L. Christians, *professeur titulaire de la chaire de droit des religions, Université catholique de Louvain*

F. Dieu, *maître des requêtes au Conseil d'État*

R. Eckert, *professeur à la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg*

A. Fornerod, *chargée de recherche au CNRS*

V. Fortier, *directeur de recherche au CNRS*

G. Gonzalez, *professeur à la faculté de droit et science politique de l'Université de Montpellier*

M. Philip-Gay, *maître de conférences à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3*

P.-H. Prélôt, *professeur à la faculté de droit de l'Université de Cergy-Pontoise*

M. Abou Ramadan, *professeur invité à l'Université de Strasbourg*

M. Ventura, *professeur à la faculté de droit de l'Université de Sienna*

J.-M. Woehrling, *président de tribunal administratif honoraire*

Comité scientifique :

B. Basdevant-Gaudemet, *professeure à la faculté Jean Monnet de l'Université Paris Sud*

G. Eckert, *directeur de l'Institut d'études politiques de Strasbourg*

S. Henneute-Vauchez, *professeure à la faculté de droit et science politique de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense*

Ph. Portier, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études*

M.-P. Robert, *professeure à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke*

M. Rodríguez Blanco, *professeur à la faculté de droit de l'Université de Alcalá*

P. Rolland, *professeur émérite à la faculté de droit de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne*

D. Salas, *magistrat, secrétaire général de l'Association française pour l'histoire de la justice*

Ph. Ségur, *professeur à la faculté de sciences juridiques et économiques de l'Université de Perpignan Via Domitia*

S. Touzé, *professeur à l'Université Panthéon-Assas*